Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office du crédit agricole du Québec

Rapport annuel 1990-1991

Québec

91-07038/

Le contenu de cette publication a été rédigé par l'Office du crédit agricole du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14635-6
ISSN : 0828-6663

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, pour les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre des Forêts,	Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Albert Côté	Yvon Picotte

Sainte-Foy, juin 1991

Monsieur Yvon Picotte
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200 A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Albert Côté
Ministre des Forêts
200 B, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1991, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

Sainte-Foy, juin 1991

Table des matières

Partie I
Message du président 9

1.1 Faits saillants **11**

Partie II
L'Office et ses programmes 13

Chapitre I
L'Office 13

1.1 Sa mission **13**

1.2 Son organisation **13**

Chapitre II
Des projets collectifs 15

Chapitre III
Le programme de financement agricole 17

3.1 Les prêts agricoles **17**

3.2 Les subventions **18**

Chapitre IV
Le programme de financement forestier 21

4.1 Les prêts forestiers **21**

Partie III
Les informations statistiques 23

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole 23

1.1 Sommaire des activités de financement agricole **23**

1.2 Répartition des prêts par région agricole **23**

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme **24**

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme **24**

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise **24**

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme **24**

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme **25**

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme **25**

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen et à court terme selon le genre d'entreprise **25**

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit **25**

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise **25**

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement **26**

1.6.1 Répartition du nombre de personnes établies par région agricole **26**

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise **26**

1.6.3 Caractéristiques des établissements **26**

1.7 Profil financier de la clientèle **27**

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier 29

2.1 Sommaire des activités de financement forestier **29**

Partie IV
Les états financiers 31

Chapitre I
Le financement agricole 31

1.1 Rapport du vérificateur **31**

1.2 États financiers **32**

Chapitre II
Le financement forestier 37

2.1 Rapport du vérificateur **37**

2.2 États financiers **38**

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec 43

Partie I
Message du président

Globalement, le secteur agricole québécois a connu, au cours de l'exercice financier 1990-1991, une excellente performance haussant de 2 % ses recettes monétaires et de 3,5 % son revenu net. Celui-ci dépasse légèrement 1 milliard de dollars.

Néanmoins, une analyse plus détaillée des résultats nous amène à nuancer ce portrait global en raison des grandes disparités qu'on observe entre les types d'activité et les entreprises agricoles elles-mêmes. C'est ainsi qu'on constate que le nombre d'entreprises en faillite ou éprouvant des difficultés financières majeures est en hausse alors que le pourcentage des prêts consentis par l'Office du crédit agricole, au cours de la dernière année, dans le but de consolider des dettes, était également en croissance. Ces indices sont certainement assez sérieux pour que la conjoncture économique, surtout celle qui prévaut en fin d'exercice, puisse être qualifiée de préoccupante.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation. Tout d'abord, les taux d'intérêt ont été relativement élevés au cours des dernières années, n'amorçant leur baisse qu'à la toute fin de l'exercice. Ensuite, il convient de mentionner la récession économique qui affecte l'ensemble de l'économie, même si celle-ci semble moins sévère que celle de 1981. Enfin, certaines productions, comme les céréales, les productions maraîchères et les cultures abritées, ont connu des conditions de marché défavorables rendant plusieurs entreprises impliquées incapables de faire face à leurs obligations. Dans le cas des céréales, il s'agit d'une situation qui dure depuis quatre ans comme conséquence à la lutte très vive que se livrent les principaux pays producteurs pour le contrôle des marchés internationaux.

Un rythme d'activité soutenu

Dans ce contexte économique changeant, l'Office du crédit agricole du Québec a connu un niveau d'activité très élevé accordant 4 256 prêts pour des montants totalisant plus de 323 millions de dollars. C'est au chapitre du financement à long terme que l'augmentation a été la plus importante puisque les prêts consentis ont totalisé 307 millions de dollars en hausse de 17 % sur l'exercice précédent. Ces résultats suivent la tendance amorcée en 1988 par suite de l'adoption de la *Loi sur le financement agricole*. Celle-ci rend particulièrement avantageuse pour les emprunteurs cette catégorie de prêts servant surtout à l'établissement de jeunes agriculteurs et à la réalisation de projets d'expansion majeurs. En outre, ce programme prévoit que certains actifs, autrefois financés à moyen terme selon des conditions moins favorables, peuvent maintenant être financés à long terme à taux réduit, au cours des cinq années qui suivent un nouvel établissement. Cette ouverture a provoqué un déplacement important de la demande en faveur du crédit à long terme.

Les taux d'intérêt élevés qui ont prévalu jusqu'au début de 1991 ont amené l'Office à verser, sur des prêts, des subventions totalisant 98,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 13,2 millions de dollars sur l'exercice précédent. D'autre part, des subventions totalisant 26,9 millions de dollars ont été versées en vertu du programme d'aide à l'établissement des jeunes agriculteurs. Ce sont 1 593 personnes, dont 48 % sont des femmes, qui en ont bénéficié et ce nombre aurait été supérieur n'eut été de l'épuisement du budget en cours d'année.

De son côté, le programme de financement forestier administré par l'Office du crédit agricole a été brusquement interrompu en début d'exercice, le gouvernement décrétant un moratoire. Cette pause vise à évaluer la pertinence de maintenir ou de modifier ce programme à la lumière de la politique gouvernementale de développement de la forêt privée.

Le service à la clientèle, toujours une priorité

L'Office a continué d'axer son action, au cours de l'exercice 1990-1991, autour de la priorité qu'il s'est fixé au début de 1989, soit la qualité du service à la clientèle. Les efforts ont porté sur trois cibles principales :

1- La réduction des délais

La décentralisation amorcée il y a deux ans a été suivie d'un effort d'allégement du processus d'analyse et d'autorisation des prêts qui donne des résultats remarquables. Ainsi, pour l'ensemble des activités de financement, le délai moyen de traitement des demandes a été d'environ 40 jours. Par ailleurs, les prêts consentis directement par les régions, soit ceux de moins de 50 000 $, sont généralement autorisés à

l'intérieur d'une période de 20 jours. Ces résultats traduisent une amélioration importante sur la situation prévalant il y a deux ans, alors que le délai moyen était d'environ 100 jours.

2- Un effort de formation

L'organisme a également poursuivi, au cours de la dernière année, le programme de formation de ses ressources humaines. Une session de formation a été dispensée à tout le personnel professionnel évoluant dans le domaine du financement agricole afin de parfaire ses habilités au chapitre de l'entrevue de crédit et du rôle-conseil auprès de la clientèle. L'Office vise ainsi à établir un meilleur dialogue avec la clientèle afin que les décisions de crédit, qui impliquent des répercussions considérables pour les entreprises agricoles requérantes, soient prises avec un éclairage plus complet et ce, au bénéfice premier de l'emprunteur.

3- Une approche globale de financement

Enfin, l'Office a adopté en cours d'année une approche globale de financement permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de la clientèle. Cette approche, dite globale, fait intervenir un ensemble de facteurs influençant les résultats de l'entreprise agricole dans le processus d'autorisation des prêts. Ce changement majeur dans les façons de faire de l'organisme vise à mieux évaluer les risques associés aux projets soumis et à adapter le financement aux capacités réelles des emprunteurs. En mettant l'accent sur la rentabilité de l'entreprise et sur son potentiel de développement, cette approche permet, en outre, de mieux répondre aux réalités des régions périphériques dont le pouvoir d'emprunt était jusque-là limité par le fait que l'approche précédente s'appuyait davantage sur la valeur des terres et des autres actifs de production.

Par ailleurs, l'Office inaugurait en fin d'exercice un nouveau bureau régional desservant la clientèle du Saguenay — Lac-St-Jean. Ce faisant, l'organisme poursuivait sa politique de décentralisation en accordant à une nouvelle direction régionale le pouvoir d'autoriser des prêts et de répondre plus spécifiquement aux besoins particuliers de cette région.

Des modifications au programme

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 1991 a également été marqué par l'adoption de certaines modifications au programme de financement agricole.

La plus importante est sans contredit la suppression, annoncée le 5 décembre 1990, de l'obligation qui était faite aux emprunteurs de souscrire au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers en versant une prime proportionnelle au montant emprunté. Cette prime était, depuis 1988, de 1,85 % du montant des prêts et de 1 % par année du montant des ouvertures de crédit. Cette annonce, faite par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, était également assortie d'un engagement de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à rembourser les sommes payées par les emprunteurs depuis l'entrée en vigueur de cette règle en août 1988. Le projet de loi donnant effet à cet engagement a d'ailleurs été présenté à l'Assemblée nationale le 27 mars 1991.

En outre, le volet relatif aux subventions à l'établissement a été modifié par l'introduction d'une exigence de formation scolaire minimale, soit le diplôme d'études secondaires. Auparavant, aucune formation scolaire n'était exigée pour l'obtention d'une subvention de 15 000 $ lors de l'établissement des jeunes agriculteurs. Cette nouvelle exigence vise à hausser le niveau de formation des nouveaux agriculteurs en fonction des défis de plus en plus grands qui confrontent le secteur agricole.

Enfin, les modifications annoncées prévoient que cette subvention sera versée en trois paiements annuels afin de permettre un meilleur suivi des nouveaux établissements.

Perspectives

Le conseil d'administration de l'Office, aidé de quelques personnes ressources, a amorcé en cours d'année une réflexion visant à identifier les nouveaux besoins de l'agriculture québécoise en matière de financement agricole. Cette réflexion s'inscrit évidemment dans un processus permanent d'adaptation de cet important programme en fonction des changements de plus en plus rapides qui marquent le secteur agricole dans l'ensemble des pays industrialisés. On constate, en effet, à l'analyse des données quantitatives du secteur, que la relative stabilité qui caractérisait l'agriculture au cours des décennies passées a pris fin abruptement avec le début des années quatre-vingt et que, conséquemment, les entreprises agricoles doivent de plus en plus compter sur des gestionnaires clairvoyants et des programmes gouvernementaux souples. Une plus grande ouverture des marchés agricoles, telle que discutée dans la présente ronde de négociations du GATT, ne fera, le cas échéant, qu'accroître cette problématique. C'est dans cet esprit que se prépare la prochaine révision du programme de financement agricole.

Remerciements

L'univers de l'Office du crédit agricole du Québec a été profondément bouleversé, au cours des dernières années, par cette urgence d'adapter l'organisation aux besoins d'une agriculture changeante et aux impératifs d'une gestion moderne. L'introduction de

nouvelles règles, technologies et façons de faire, à tous les niveaux de l'organisation, a été certainement très exigeante pour le personnel de l'Office. Je souhaiterais donc terminer ce message en transmettant, au nom de tous les membres du conseil d'administration, nos sincères remerciements à tous les employés de l'organisme pour leur engagement spontané à l'atteinte des objectifs proposés. Mes remerciements vont également à M. Gilles LeBel qui a quitté le conseil d'administration en fin d'exercice, après en avoir été membre pendant treize ans. Sa contribution a été marquante pour l'évolution de l'organisme.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Faits saillants

	1988-1989		1989-1990		1990-1991	
	nombre	$	nombre	$	nombre	$
Prêts agricoles à long terme	1 809	179 794 800	2 805	262 213 572	3 522	306 676 728
Prêts agricoles toutes catégories*	7 614	275 025 577	4 144	288 208 995	4 256	323 150 105
Prêts forestiers	858	22 315 300	851	21 570 717	121	4 219 685
Subventions à l'établissement**	2 465	35 715 000	1 895	27 625 000	1 593	23 280 000
Encours	—	1 840 227 386	—	1 872 852 220	—	1 925 602 389

* Les montants n'incluent pas les ouvertures de crédit.

** Les montants n'incluent pas la subvention s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés pendant cinq ans. Les nombres se rapportent aux personnes établies.

Partie II
L'Office et ses programmes

Chapitre I
L'Office

1.1 Sa mission

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole du Québec a pour mission de soutenir le développement et l'évolution harmonieuse des entreprises agricoles et forestières. Il administre à cet effet des programmes de financement complets et adaptés aux spécificités des secteurs agricole et forestiers. En outre, il fait la promotion de pratiques de gestion permettant de maximiser les chances de succès des entreprises.

1.2 Son organisation

L'Office dessert l'ensemble du territoire agricole québécois. Sa clientèle se compose d'un peu plus de 20 000 agriculteurs* et de 5 500 exploitants d'entreprise forestière. Son volume de prêts représente environ 53 % du financement agricole offert aux agriculteurs québécois.

Pour l'administration des programmes de financement agricole et forestier, l'Office dispose de quelque 400 employés dont plus de 200 se retrouvent dans les bureaux régionaux et locaux.

* Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le conseil d'administration

L'Office du crédit agricole du Québec relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le conseil d'administration qui le dirige est responsable, auprès du gouvernement, de la saine gestion de l'organisme. Il comprend le comité exécutif composé du président, du vice-président et de trois membres à temps plein ainsi que deux membres à temps partiel qui représentent le milieu agricole.

Président	Michel R. Saint-Pierre
Vice-président	Gaston Grammond
Administrateurs	Normand Fontaine Colette Lapointe Patrice Laroche Gilles LeBel* Georges R. Thériault
Secrétaire	André Bouffard

* Le 13 mars 1991, M. Maurice Leclerc a succédé à M. Gilles LeBel.

Répartition des employés au 31 mars 1991

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Conseil d'administration*	6	1	7
Cadres supérieurs	22	1	23
Cadres intermédiaires	3	2	5
Professionnels	127	41	168
Fonctionnaires	81	128	209
Total	**239**	**173**	**412**

* Le conseil d'administration compte deux membres externes représentant le milieu agricole.

Chapitre II
Des projets collectifs

En plus de ses activités de financement, l'Office du crédit agricole du Québec a mené plusieurs projets d'envergure, au cours de cet exercice financier. Pour la réalisation de chacun des projets, plusieurs directions ont été impliquées puisque les activités des différentes unités administratives sont fortement interreliées. Depuis maintenant plus de deux ans, les efforts ont été mis sur un fonctionnement harmonisé par des actions concertées afin d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Une approche globale de financement

Au cours de l'exercice, une approche globale de financement a été implantée à l'Office. Cette approche, qui mise davantage sur les facteurs de réussite des entreprises, a nécessité plusieurs étapes de mise en application. Tout d'abord, la conception elle-même du projet a été réalisée par la Direction de l'analyse et de la coordination. Des tournées régionales de formation intensive ont été organisées par cette unité administrative, en étroite collaboration avec la Direction des ressources humaines, afin de bien soutenir les conseillers en financement dont le rôle-conseil a été accru avec l'application de cette approche. En outre, avec la participation de la Direction des systèmes, des outils informatisés ont été conçus pour permettre aux conseillers d'avoir accès à l'information nécessaire à une analyse complète des demandes de prêts. De plus, la Direction de la recherche et de la planification produit régulièrement des analyses sectorielles qui permettent d'intensifier le rôle conseil auprès des emprunteurs.

Un nouveau système comptable

Bien qu'il soit sous la responsabilité de la Direction des ressources financières, le Système comptable de la *Loi sur le financement agricole* est un projet que l'on trouve en tête de liste des priorités du plan directeur de la Direction des systèmes. Il s'agit d'un projet que l'on qualifie de corporatif, puisqu'il implique et servira à plusieurs unités administratives.

Afin de bien orienter ce projet, une étude des besoins a été effectuée auprès de l'ensemble des unités administratives. En plus d'être un outil clé pour la Direction des ressources financières, le nouveau système fournira des données importantes à la Direction générale du financement agricole pour l'analyse des demandes d'emprunt, ainsi qu'à la Direction de la recherche et de la planification pour des données statistiques jusque là difficilement accessibles.

Un projet de gestion documentaire

L'Office a constitué, en 1989, une équipe de gestion documentaire, qui oeuvre au sein du Secrétariat de l'Office, dont le projet est à mi-parcours de la première phase de réalisation. La gestion documentaire a notamment pour but de faciliter l'accès à l'information et d'alléger la masse documentaire de l'Office. En effet, en plus de l'équipe en place, des membres de la Direction générale du financement agricole et des directions du financement forestier, des affaires juridiques, des ressources matérielles et des ressources financières ont participé à la planification ainsi qu'à l'élagage et à la réorganisation des dossiers-clients. Jusqu'à maintenant, ce projet a permis de réduire la masse documentaire de plus de 50 %.

Tous vers un même but

Au cours de cet exercice, des efforts ont été mis sur l'accroissement de la présence de l'Office dans le milieu. Ainsi, avec la participation des directions régionales, la Direction des communications a assuré la participation de l'organisme à onze événements agricoles. De plus, le personnel en région a également participé à plusieurs journées d'information. Des dépliants informatifs ont de plus été préparés par la Direction des communications au cours de cette période et ont été distribués lors des différentes activités auxquelles l'Office a participé.

Que ce soit l'agrandissement des bureaux régionaux ou le projet de réaménagement du siège social orchestrés par la Direction des ressources matérielles, la préparation du *Guide juridique* par la Direction des affaires juridiques en collaboration avec la Direction des systèmes, la conception du *Guide du prêteur* par la Direction des ressources financières avec le soutien de la Direction des communications, l'opération de rationalisation des tâches menée par la Direction des ressources humaines, pour n'en nommer que quelques-uns, tous ces projets ont été planifiés pour offrir un service à la clientèle de qualité supérieure.

Chapitre III
Le programme de financement agricole

Dans le cadre de la *Loi sur le financement agricole*, l'Office du crédit agricole du Québec autorise des prêts à court, à moyen et à long termes ainsi que des ouvertures de crédit. Le montant global des prêts à court, à moyen et à long termes qui peut être garanti est de 800 000 $ et le montant de prêt à long terme qui peut être subventionné, de 200 000 $. Le taux d'intérêt pour les prêts garantis est celui du taux préférentiel majoré de 0,5 % et pour les ouvertures de crédit, celui du taux préférentiel majoré de 1,0 %.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, l'Office du crédit agricole du Québec a accordé 4 256 prêts agricoles pour un montant total de 323,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation des sommes prêtées de plus de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

3.1 Les prêts agricoles

Les prêts à long terme

Les prêts à long terme accordés par l'Office servent principalement à l'achat d'une entreprise agricole, la construction de bâtiments, la réalisation d'améliorations foncières et la consolidation de dettes reliées à ces fins. Ils ont une durée maximum de 30 ans. Pour ce type de prêt, le gouvernement subventionne 50 % de la portion d'intérêt excédant 4 % sur les 200 000 premiers dollars empruntés.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, l'Office a accordé 3 522 prêts à long terme pour un montant de 306, 7 millions de dollars. Ceci représente une augmentation de 26 % du nombre et de 17 % du volume de ce type de prêt par rapport à l'exercice précédent. La hausse plus importante du nombre de prêts à long terme comparativement à leur volume s'explique notamment par le fait que les agriculteurs disposent maintenant d'un délai de cinq ans pour revenir chercher des prêts à long terme pour compléter leur établissement. Ce délai explique également que la proportion d'utilisation des prêts à long terme pour l'achat d'une entreprise agricole soit passée de 41,5 %, en 1989-1990, à 27,9 %, en 1990-1991. En outre, l'Office a autorisé le transfert de prêts à long terme existants pour une somme additionnelle de 45 millions de dollars. Le montant total des prêts à long terme ainsi que des transferts de prêts a donc atteint 351,7 millions de dollars.

De plus, l'Office a versé 98,6 millions de dollars en contribution au paiement de l'intérêt, principalement pour les prêts à long terme. Ce montant représente une croissance de 15 % comparativement à l'an dernier. Les taux d'intérêt élevés en cours d'année, ainsi que l'augmentation de l'encours des prêts expliquent notamment ce phénomène. En outre, la modification de la définition des prêts admissibles à une subvention d'intérêt, lors de la dernière réforme de la loi, a contribué à cette augmentation.

À la fin de cet exercice financier, 5,2 % des détenteurs de prêts étaient en arrérages. Cette légère hausse a en grande partie été occasionnée par la conjoncture économique difficile qui a marqué 1990. Les dossiers d'arrérages ont fait l'objet d'une attention particulière, car l'Office a analysé la situation financière des emprunteurs qui éprouvaient des difficultés et a proposé des arrangements aussi souvent que possible.

Avec 66,3 % des sommes prêtées à long terme, les entreprises de production laitière demeurent les principales utilisatrices des sommes prêtées à long terme par l'Office. Par ailleurs, les entreprises de production avicole ont connu une légère hausse, passant de 1,6 % à 3,4 %.

Les prêts à court et à moyen termes

Les prêts à moyen terme accordés par l'Office sont utilisés principalement à des fins d'achat de machinerie et d'outillage agricoles, d'animaux reproducteurs, et de contingent de production, ainsi qu'à la consolidation de dettes reliées à ces fins. La durée maximale de ces prêts est de 15 ans. Pour leur part, les prêts à court terme peuvent servir aux mêmes fins, à l'exception de l'achat de quotas. Leur durée maximale est de cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, 734 prêts à court et à moyen termes ont été consentis, totalisant 16,5 millions de dollars. Ce montant représente une diminution de 37 % par rapport à l'exercice financier précédent. Ce phénomène est largement attribuable au fait que les taux d'intérêt ont été très élevés pendant la majeure partie de l'année. Par ailleurs, une partie de cette diminution est due à un certain transfert des activités de prêts. En effet, les agriculteurs peuvent maintenant, pendant une période de cinq ans, obtenir des prêts subventionnés pour compléter leur établissement et ainsi bénéficier de conditions de financement avantageuses. Ces emprunts auraient autrement été financés à court ou à moyen terme.

Contrairement aux années passées, les producteurs n'ont pas principalement emprunté à court et à moyen termes pour acheter et réparer la machinerie et l'équipement, puisque ces fins de prêts ont connu une baisse importante de leur part relative. Au cours de l'exercice 1990-1991, les sommes empruntées à moyen et à court termes pour l'achat de quotas ont cependant eu une augmentation importante de leur part relative, pour atteindre 35,4 %.

Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à la production de récoltes, à l'élevage d'animaux de ferme, à l'achat d'animaux destinés à la production de viande ou d'œufs, de même qu'aux frais de subsistance de l'agriculteur. La durée maximale de ces prêts est de cinq ans, avec une révision périodique du dossier. Ils peuvent être garantis par l'Office jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour les entreprises de production céréalière et d'élevage de bovins d'engraissement ou jusqu'à 200 000 $ pour les autres entreprises.

Pour l'exercice financier 1990-1991, l'Office a autorisé 317 ouvertures de crédit, totalisant 22,3 millions de dollars. Ce montant représente une diminution de 39 % par rapport à l'exercice financier précédent. Cette baisse est en partie attribuable aux taux d'intérêt très élevés connus au cours de cet exercice financier. En outre, la durée des ouvertures de crédit est passée, depuis la dernière réforme du programme, de 30 à 60 mois. La prolongation de cette période fait que moins de transactions apparaissent aux statistiques.

Sommaire des activités de financement agricole

Description	Nombre	Montant consenti $
Prêts à long terme	3 522	306 676 728
Prêts à moyen et à court termes	734	16 473 377
Ouvertures de crédit	317	22 268 862
Total	**4 573**	**345 418 967**

3.2 Les subventions

En plus d'une contribution au paiement de l'intérêt sur les prêts à long terme, le programme de financement agricole de l'Office prévoit, pour les agriculteurs de 18 à 40 ans qui détiennent au moins 20 % d'une entreprise agricole et un diplôme d'études secondaires, l'octroi de primes à l'établissement. Ces agriculteurs peuvent également bénéficier de subventions liées à la formation, dont le taux varie en fonction de l'expérience et de la scolarité de l'emprunteur.

La prime à l'établissement peut être octroyée de deux façons. Dans la majorité des cas, elle est versée sous forme de subvention de capital. C'est alors une subvention de 15 000 $. Cette subvention peut atteindre un maximum de 60 000 $ dans le cas d'une exploitation de groupe. Dans les autres cas, la prime à l'établissement prend la forme d'une subvention d'intérêt s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés, pendant cinq ans.

Depuis le 5 décembre 1990, moment où le *Règlement d'application de la Loi sur le financement agricole* a été modifié, les jeunes qui s'établissent en agriculture doivent détenir un diplôme d'études secondaires pour obtenir la subvention à l'établissement. En outre, à partir de 1994, deux subventions de montant différent seront disponibles. En effet, les jeunes détenant un diplôme d'études secondaires en agriculture recevront une subvention de 10 000 $ alors que ceux détenant un diplôme d'études collégiales en agriculture recevront une subvention de 15 000 $.

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, l'Office a déboursé 23,4 millions de dollars en subventions de capital. Des subventions à l'établissement ont été consenties pour un montant de 23,3 millions de dollars, à 1 593 personnes regroupées dans 1 301 entreprises. Ceci représente une diminution de 13 % du nombre de personnes par rapport au dernier exercice financier. Cette baisse découle principalement des règles d'attribution budgétaires imposées à l'Office, comme à l'ensemble du secteur gouvernemental, lesquelles ne lui ont pas permis de répondre à toutes les demandes reçues au cours de l'exercice.

Les subventions liées à la formation, qui varient selon la scolarité sont accordées en plus de la contribution au paiement de l'intérêt offerte par l'Office sur les prêts à long terme. En effet, un emprunteur ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans le domaine agricole et au moins une année d'expérience bénéficie d'un rabais d'intérêt équivalant à 4 % la première année. Cette subvention diminue de 1 % par année les trois années suivantes. Toutefois, lorsque l'emprunteur ne possède qu'un minimum de neuf années de scolarité et trois années d'expérience pertinente, il bénéficie d'un rabais d'intérêt de 2 % la première année et cette subvention diminue de 0,5 % par année pendant les trois années suivantes. Au cours de l'exercice financier, 1 783 emprunteurs ont pu bénéficier de la contribution supplémentaire à l'intérêt valorisant la formation.

Cependant, les modifications apportées au programme d'aide à l'établissement prévoient, notamment, qu'à compter du 1er juillet 1991, il faudra détenir un diplôme d'études secondaires pour obtenir cette subvention.

Sommaire des subventions à l'établissement 1990-1991

Description	Nombre d'exploi-tations	Nombre de personnes établies	Montant consenti $
Subventions de capital	1 260	1 552	23 280 000
Subventions d'intérêt	41	41	*
Total	**1 301**	**1 593**	—

* L'Office paye la totalité des intérêts sur des emprunts représentant 1 995 000 $.

Sommaire des subventions liées à la formation

Description	Nombre d'exploitations	Montant* $
Subvention à l'intérêt : formation de base	1 585	133 847 509
Subvention à l'intérêt : formation collégiale ou universitaire	198	19 172 288
Total	**1 783**	**153 019 797**

* Montant des prêts subventionnés autorisés en 1990-1991.

Chapitre IV
Le programme de financement forestier

À la suite d'une décision gouvernementale, le programme de financement forestier qu'administre l'Office a été soumis à un moratoire décrété le 17 avril 1990. À compter de ce jour, l'Office n'accepte plus de demandes de prêts dans le cadre de ce programme. Pour cette raison, la plupart des comparaisons avec l'ensemble des exercices antérieurs sont impossibles.

Le programme de financement forestier est régi par la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*. Dans le cadre de ce programme, l'Office accorde et garantit des prêts qui peuvent atteindre 500 000 $ aux propriétaires et locataires de propriétés forestières. Le programme prévoit principalement des prêts hypothécaires d'une durée maximale de 30 ans et des prêts garantis par nantissement forestier d'une durée maximale de 15 ans et n'excédant pas 200 000 $.

L'Office accorde une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 $, pourvu que l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt. Le taux d'intérêt sur de tels prêts ne peut excéder le taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an et il s'ajuste le premier jour de chaque mois au taux préférentiel en vigueur le dernier jour du mois précédent.

4.1 Les prêts forestiers

L'Office a autorisé 121 prêts forestiers, pour un montant de 4,2 millions de dollars, pour des demandes reçues avant l'imposition du moratoire. Au cours de la même période, 96 prêts existants ont été transférés, pour un total de 1,7 millions de dollars. De plus, l'Office a versé 4,8 millions de dollars en subvention à l'intérêt. Au 31 mars 1991, l'encours des prêts s'élevait à 92,6 millions de dollars, comparativement à 95,6 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Il est à noter que plusieurs propriétaires forestiers se sont prévalus des avantages du programme de financement forestier pour agrandir leur boisé. En effet, 20 % de l'ensemble des prêts ont été consentis à l'occasion d'un agrandissement. Le programme de financement forestier favorise donc l'acquisition d'une forêt suffisamment grande pour que l'exploitant puisse en tirer sa principale source de revenu.

La superficie assujettie à un plan de gestion se chiffre, pour le dernier exercice, à 3 923 hectares, portant ainsi la superficie totale à 349 000 hectares depuis la création du programme. L'étendue moyenne des unités d'exploitation à l'égard desquelles un prêt a été consenti est, quant à elle de 59 hectares.

Partie III
Les informations statistiques

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole

1.1 Sommaire des activités de financement agricole

	Montants autorisés $	Transferts autorisés $	Encours au 31 mars 1991 $
Financement agricole			
Loi sur le financement agricole	345 418 967	4 696 500	579 733 267
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées	—	35 056 487	1 049 195 910
Loi sur le crédit agricole	—	5 293 854	90 164 531
Loi favorisant l'amélioration des fermes	—	3 345 474	106 946 453
Loi favorisant le crédit à la production agricole	—	—	6 602 680
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques	—	—	339 734
Subventions d'établissement			
Subventions de capital*	23 280 000	—	—
Subventions d'intérêt**	1 995 000	—	—

* Subventions accordées en vertu de la *Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles* et de la *Loi sur le financement agricole*.

** Montant des prêts subventionnés en vertu de la *Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs* et de la *Loi sur le financement agricole*.

1.2 Répartition des prêts par région agricole

	Long terme		Moyen et court terme		Ouvertures de crédit	
	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $
Bas Saint-Laurent — Gaspésie	389	25,6	119	2,7	20	0,6
Québec	509	49,3	148	3,1	44	3,0
Beauce	428	34,1	98	1,7	26	2,3
Nicolet	419	38,0	62	2,1	23	1,4
Estrie	329	26,5	65	1,5	32	1,7
Saint-Hyacinthe	368	38,5	55	1,4	30	2,6
Châteauguay	253	25,7	46	0,8	25	1,9
Outaouais	75	7,3	21	0,3	16	1,2
Abitibi-Témiscamingue	138	9,3	25	0,8	23	0,8
Lanaudière	310	29,4	54	1,2	47	3,6
Mauricie	136	10,2	13	0,3	19	2,2
Saguenay — Lac-Saint-Jean	168	12,8	28	0,6	12	1,0

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Achat de fermes d'établissement	42,6	41,5	27,9
Conversion d'un prêt LCA*-LCAIP**	6,4	11,2	15,9
Consolidation	21,6	13,3	15,6
Construction de bâtisses	12,5	15,2	15,2
Achat de fermes d'agrandissement	6,7	6,1	6,2
Amélioration du fonds de terre	1,0	1,5	0,8
Autres fins	9,2	11,2	18,4
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* *Loi sur le crédit agricole.*

** *Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées.*

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Laitière	66,9	61,6	66,3
Grandes cultures	13,8	14,3	11,3
Porcine	7,8	9,8	7,8
Bovine	4,0	5,5	5,4
Avicole	2,7	1,6	3,4
Ovine	0,6	0,9	0,6
Autres	4,2	6,3	5,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Sociétés	41,0	40,9	44,3
Propriétaires uniques	38,5	33,8	29,1
Corporations	12,9	14,9	17,1
Emprunteurs indivis	4,5	4,9	4,7
Aspirants agriculteurs	1,3	4,3	3,4
Emprunteurs conjoints	1,5	1,2	1,4
Coopératives	0,3	0,0	—
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Achat de quotas	16,1	27,2	35,4
Achat et réparation de machinerie et d'équipement	66,5	50,9	35,3
Consolidation	0,7	9,1	24,8
Achat d'animaux reproducteurs	3,9	5,8	3,6
Achat, construction et améliorations de bâtiments	8,5	3,7	—
Achat de terres additionnelles	2,1	1,3	—
Amélioration du fonds de terre	1,9	0,2	—
Autres	0,3	1,8	0,9
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen terme et à court terme selon le genre d'entreprise

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Laitière	72,8	73,8	81,3
Grandes cultures	12,4	9,5	9,1
Bovine	3,9	4,2	6,5
Porcine	7,8	5,0	1,6
Avicole	1,5	2,0	—
Ovine	0,3	0,4	0,4
Autres	1,3	5,1	1,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Bovine	26,7	31,6	26,7
Grandes cultures	29,3	30,6	25,0
Porcine	23,0	20,4	22,0
Laitière	13,2	7,3	7,5
Avicole	2,9	2,1	1,8
Ovine	0,7	0,7	1,0
Autres	4,2	7,3	16,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement

1.6.1 Répartition du nombre de personnes établies par région agricole*

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Bas-St-Laurent — Gaspésie	246	197	154
Québec	385	267	199
Beauce	315	178	176
Nicolet	279	207	161
Estrie	192	175	132
Saint-Hyacinthe	308	213	187
Châteauguay	143	149	147
Outaouais	71	55	56
Abitibi-Témiscamingue	60	87	87
Lanaudière	248	200	163
Mauricie	98	89	61
Saguenay — Lac-Saint-Jean	120	78	70

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise

	1988-1989 %	1989-1990 %	1990-1991 %
Laitière	66,3	58,9	58,1
Grandes cultures	9,5	11,6	11,7
Bovine	6,7	9,5	11,0
Porcine	8,2	7,0	6,7
Autres	9,3	13,0	12,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6.3 Caractéristiques des établissements

	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Nombre de personnes établies*	2 465	1 895	1 593
Proportion d'hommes	47 %	53 %	52 %
Proportion de femmes	53 %	47 %	48 %
Âge moyen (années)	30,1	29,5	29,8
Scolarité moyenne (années)	11,4	11,4	11,4

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

1.7 Profil financier de la clientèle*

	Emprunteurs à long terme	Établissements
Actif moyen	461 011 $	414 415 $
Passif moyen	215 407 $	196 957 $
Avoir net moyen	245 604 $ (53,3 %)	217 458 $ (52,5 %)
Revenus agricoles moyens	165 965 $	156 280 $
Dépenses agricoles moyennes	124 225 $	119 680 $
Paiements annuels moyens	30 870 $	24 732 $

* Clients ayant transigés avec l'Office du crédit agricole du Québec au cours de l'exercice 1990-1991.

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier

2.1 Sommaire des activités de financement forestier

	Nombre	$
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées		
Prêts consentis	121	4 219 685
Transferts de prêts	65	1 310 939
Encours des prêts	—	75 388 532
Hectares sous plan de gestion	171 844 ha	—
Loi sur le crédit forestier		
Prêts par l'Office		
Transferts de prêts	31	373 612
Encours	—	16 119 285
Hectares sous plan de gestion	107 000 ha	—
Prêts par les prêteurs autorisés		
Encours	—	1 111 997
Hectares sous gestion	8 900 ha	—

Partie IV
Les états financiers

Chapitre I
Le financement agricole

1.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

1.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Dépenses		
Subventions (note 3)	118 630 006 $	108 544 390 $
Administration (note 4)	19 492 761	18 601 065
Intérêts sur emprunts	12 212 993	13 071 425
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	295 985	51 258
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	—	55 264
	150 631 745	140 323 402
Revenus		
Intérêts sur prêts	5 228 141	5 726 451
Recouvrements de dépenses	274 623	412 687
Intérêts sur dépôts bancaires	167 966	152 055
	5 670 730	6 291 193
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	144 961 015 $	134 032 209 $

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Bilan au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif		
Encaisse	1 131 477 $	1 896 415 $
Débiteurs	416 611	452 101
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 516	257 675
Intérêts courus et échus	1 882 940	1 966 992
Prêts (notes 6 et 7)	90 164 531	98 416 138
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	552 101	494 075
	94 160 176 $	103 483 396 $
Passif		
Créditeurs	10 151 $	— $
Intérêts courus	105 588	92 757
Dépôts des emprunteurs	142 469	310 880
Revenus perçus d'avance	61 627	57 000
Dû aux institutions prêteuses	396 783	348 611
Emprunts à long terme (note 7)	90 625 000	98 900 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	2 818 558	3 774 148
	94 160 176 $	103 483 396 $

Éventualités (note 9)

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement agricole

Notes complémentaires
31 mars 1991

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la *Loi sur le financement agricole* (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la *Loi sur le financement agricole*, de la *Loi sur le crédit agricole*, de la *Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées*, de la *Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs*, de la *Loi favorisant l'amélioration des fermes*, de la *Loi favorisant le crédit à la production agricole*, de la *Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques*, de la *Loi sur le prêt agricole*, de la *Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles*, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Subventions

	1991	1990
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	67 529 966 $	62 292 062 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications)	40 153 746	20 802 793
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	2 555 208	14 475 045
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	3 210 215	4 639 573
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	3 380 522	4 289 218
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	1 799 782	2 043 084
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	520	2 426
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	47	189
	118 630 006 $	108 544 390 $

4. Administration

	1991	1990
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	14 892 634	14 122 319 $
Services de transport et de communication	1 090 133	1 076 555
Services professionnels, administratifs et autres	1 154 140	1 018 059
Entretien et réparations	45 952	38 102
Loyers — Société immobilière du Québec	1 710 733	1 408 137
Fournitures et approvisionnements	268 156	332 302
Matériel et équipement	331 013	605 591
	19 492 761 $	18 601 065 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1991	1990
Perte totale	513 969 $	569 382 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	217 984	518 124
	295 985 $	51 258 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1991, des versements échus en capital de 509 102 $ (556 652 $ au 31 mars 1990).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1992	5 062 295 $
1993	4 791 968
1994	4 536 077
1995	4 293 850
1996	4 064 559

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit :

	1991	1990
Total des emprunts	106 800 000 $	116 800 000 $
Portion afférente au financement forestier	16 175 000	17 900 000
	90 625 000 $	98 900 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec Sans intérêt ni modalité de remboursement

	1991	1990
Avance pour intérêts sur emprunts	2 278 455 $	2 937 851 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	271 261	386 998
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(231 158)	(50 701)
	2 818 558 $	3 774 148 $

9. Éventualités

L'Office est défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 6 416 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Chapitre II
Le financement forestier

2.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et des dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 24 mai 1991

2.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement forestier

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Dépenses		
Subventions (note 4)	3 715 567 $	3 176 414 $
Intérêts sur emprunts	2 200 841	2 388 407
Administration (notes 3 et 5)	1 362 929	1 389 790
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 6)		117
	7 279 337	6 954 728
Revenus		
Intérêts sur prêts	1 057 163	1 133 842
Intérêts sur dépôts bancaires	31 060	22 175
Recouvrements de dépenses	9 543	1 522
	1 097 766	1 157 539
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	6 181 571 $	5 797 189 $

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Bilan au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif		
Encaisse	315 702 $	249 094 $
Débiteurs	58 561	4 243
Intérêts courus et échus	294 236	347 586
Prêts (notes 7 et 8)	16 119 285	17 809 499
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	—	13 898
	16 787 784 $	18 424 320 $
Passif		
Intérêts courus	18 845 $	16 788 $
Dépôts des emprunteurs	506	—
Emprunts à long terme (note 8)	16 175 000	17 900 000
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	593 433	507 532
	16 787 784 $	18 424 320 $

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec
Financement forestier

Notes complémentaires 31 mars 1991

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Moratoire sur le financement forestier

À la demande du ministre des forêts, l'Office applique, depuis le 17 avril 1990, un moratoire sur toute demande de prêts dans le cadre du programme de financement forestier.

Durant ce moratoire, le personnel de la Direction du financement forestier est prêté au ministère des forêts. Leurs traitements de la période du 17 avril 1990 au 31 mars 1991 estimés à environ 630 000 $ sont inclus dans les dépenses d'administration de l'Office.

4. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1991	1990
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1 et modifications)	3 622 067 $	3 043 523 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78 et modifications)	93 500	132 891
	3 715 567 $	3 176 414 $

5. Administration

	1991	1990
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 220 731 $	1 213 809 $
Services de transport et de communication	50 916	74 749
Services professionnels, administratifs et autres	28 277	21 244
Entretien et réparations	677	1 108
Loyers — Société immobilière du Québec	21 127	21 174
Fournitures et approvisionnements	7 303	33 540
Matériel et équipement	33 898	24 166
	1 362 929 $	1 389 790 $

6. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1991	1990
Perte totale	4 063	17 480 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	4 063	17 363
	—	117 $

7. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1991, des versements échus en capital de 155 107 $ (129 598 $ au 31 mars 1990).

Les encaissements en capital à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1992	1 117 317 $
1993	1 012 676
1994	915 866
1995	828 310
1996	749 124

8. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit :

	1991	1990
Total des emprunts	106 800 000 $	116 800 000 $
Portion afférente au financement agricole	90 625 000	98 900 000
	16 175 000 $	17 900 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ en capital et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

9. Dû au gouvernement du Québec Sans intérêt ni modalité de remboursement

	1991	1990
Avance pour intérêts sur emprunts	542 634 $	454 026 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	799	3 506
	593 433 $	507 532 $

Annexe
Les bureaux de l'*Office du crédit* agricole du Québec

Alma

725, rue Harvey Ouest
Alma (Québec)
G8B 1P5
Tél. : (418) 668-2369

Amos

302, 6e Rue Ouest
Amos (Québec)
J9T 2T5
Tél. : (819) 732-8924

Cap-de-la-Madeleine

430, rue Saint-Laurent
Bureau 110
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 6H3
Tél. : (819) 371-6632

Drummondville

270, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G3
Tél. : (819) 477-9093

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 372-0136

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 6.120
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3044

L'Assomption

178, rue Notre-Dame
C.P. 3250
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél. : (514) 589-2204

La Sarre

357, 2e Rue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 2H8
Tél. : (819) 333-4575

Lévis

5430, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6V 4Z2
Tél. : (418) 833-7575

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél. : (819) 293-6106

Québec

1281, boulevard Charest Ouest
Carrefour Saint-Sacrement
Québec (Québec)
G1N 2C9
Tél. : (418) 643-8693

Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3754

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault
3e étage
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4C2
Tél. : (418) 867-1264

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3323

Sainte-Foy

Siège social
1020, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P2
Tél. : (418) 643-2610

Saint-Félicien

863, boulevard Sacré-Coeur
C.P. 8300
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2R4
Tél. : (418) 679-5574

Saint-Georges-Est

11 500, 1re Avenue Est
Bureau 110
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 2C3
Tél. : (418) 228-7637

Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1A5
Tél. : (514) 371-2690

Saint-Hyacinthe

2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Y5
Tél. : (514) 773-6050

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5K9
Tél. : (514) 348-4948

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél. : (819) 758-8239

Ville-Marie

1, rue Notre-Dame
C.P. 940
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0
Tél. : (819) 629-2469

Note : Seuls les bureaux permanents de l'Office sont inscrits sur cette liste. Il existe aussi 15 autres points de contact répartis à travers le Québec.

Imprimé sur papier contenant 50% de fibres recyclées dont 5% désencrées

ISBN 2-551-14635-6

90000

9 782551 146352

Imprimé au Québec (Canada)

L'Office du crédit agricole du Québec

2,00 $